

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

N°B-202510-02

Du 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois d'octobre, à quatorze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au local techniques de Joyeuse sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DEYDIER BASTIDE, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs THIBON Jean François, LASTELLA Carole, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, BERRES Thierry, GOUBE Julien, COULANGE François, ROMEDENNE Séverine, PIC Gabriel, CHABANE Francis, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Ont participé : AUDIBERT Agnès

Excusé : WALDSCHMIDT Pascal, GONTIER Philippe, BELVA Nathalie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Pouvoir : 0

Date de la convocation 25 septembre 2025

A été élu secrétaire : Monsieur François COULANGE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

OBJET : POLINNO : TARIFS D'OCCUPATION DES ATELIERS DE LA PEPINIERE

Le Président rappelle que par la délibération N° C-202407-097 du 1^{er} juillet 2024 les tarifs de location (par convention d'occupation) des ateliers de la pépinière des métiers d'art ont été actés à 222 € TTC pour la 1^{ère} année, 258 € pour le 2^{ème} et 330 € pour la 3^{ème}.

Considérant les diverses problématiques soulevées par les résidents pour la 1^{ère} année d'occupation des lieux, le Président propose de se donner la possibilité de prolonger d'un an la location d'un atelier soit 4 ans au maximum et de ne pas appliquer l'augmentation de tarif prévue pour la 2^{ème} année de location en restant sur le montant de la 1^{ère} année, à savoir :

année 1 : 222 € TTC, année 2 : 222 € TTC, année 3 : 258 € TTC et année 4 : 330 € TTC

Le Bureau Communautaire,

Où l'exposé de son 1^{er} Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Permettre une location exceptionnelle pour une 4^{ème} année pour les ateliers de la pépinière des métiers d'art du Polinno avec les locataires actuels

Acter la grille tarifaire des ateliers de la pépinière à compter du 1^{er} octobre 2025 comme exposé

Autoriser le Président à signer les avenants aux conventions d'occupation en cours pour intégrer les présentes décisions avec les locataires actuels

Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
1^{er} Vice-Président

François COULANGE
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'F. Coulange', written in a cursive style.